

# Bulletin

ARBONNE  
LA FORÊT

**BULLETIN MUNICIPAL**  
# ETE 2025

<b>Edito</b> .....p. 02	<b>Prévention</b> .....p. 07	<b>Histoire</b> .....p. 13
<b>Finances</b> .....p. 03	<b>Vie Scolaire</b> .....p. 08	<b>Vie locale</b> .....p. 14
<b>Environnement</b> .....p. 05	<b>Seniors</b> .....p. 10	<b>Smictom</b> .....p. 15
<b>Urbanisme</b> .....p. 06	<b>Patrimoine</b> .....p. 12	



**Bel été à tous**

# EDITO



Chères Arbonnaises, chers Arbonnais,

Chaque jour, notre belle commune évolue avec pour objectif de rendre notre cadre de vie plus agréable, plus sûr, et toujours plus respectueux de notre environnement. Cette année encore, nous avons fait le choix d'un budget équilibré et prudent, afin de garantir une gestion responsable tout en portant des projets concrets et utiles pour vous tous.

La végétalisation de la RD 409 continue de se déployer, apportant toujours plus de verdure et de fraîcheur à nos rues. C'est une fierté pour nous de voir notre village s'embellir et se rapprocher davantage de la nature qui nous entoure.

Sur la sécurité routière, des travaux importants vont débuter cet été sur la route départementale 64 (rue Grande). Le département commencera les travaux dès la semaine du 5 août, et la commune interviendra fin août pour installer une écluse, des îlots de stationnement et un nouveau marquage au sol. Ces aménagements sont pensés pour apaiser la circulation, ralentir les véhicules et sécuriser tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

Nous espérons aussi pouvoir offrir à nos enfants et à nos sportifs de nouvelles structures de jeux et équipements, si nous obtenons les subventions nécessaires. Ces projets nous tiennent à cœur car ils participent au dynamisme et à la convivialité de notre village.

D'autres travaux, comme l'étude de la rue Neuve (enfouissement, mode de circulations et réfection de la voirie) l'étude sur l'éclairage et le chauffage de l'école maternelle.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos partenaires qui rendent possible la réalisation de ces projets : l'État, la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, ainsi que le Parc naturel régional du Gâtinais Français Leur soutien est précieux et témoigne de la force de notre coopération.

Merci à vous toutes et tous pour votre confiance et votre engagement au quotidien. Ensemble, continuons à faire d'Arbonne-la-Forêt un village où il fait bon vivre, grandir et partager.

Avec tout mon dévouement, je vous souhaite un bel été.

Anthony Vautier



24 janvier : Voeux du Maire



Tous les vendredis : retrouvez vos commerçants (pain, fromagerie, poissonnerie, crêperie, primeurs...)



21 juin : Kermesse des écoles



21 juin : Fête de la musique

## Bulletin Arbonne-la-Forêt | été 2024

Directeur de publication : Anthony VAUTIER

Rédaction : Anthony VAUTIER, Nicolas GALLOT, Louis TABOGA, Isabelle PAUTREL, Françoise PAPOT

Maquette : Aurélie MATHIEU

Photos : Mairie Arbonne-la-Forêt, freepik.com

Impression : SARL Imprimerie Objectif  
66 route de Paris  
77930 Chailly-en-Bière

Imprimé à 500 exemplaires



# FINANCES

## Un budget équilibré

Dans un environnement incertain et soumis à de fortes contraintes financières, la commune a une nouvelle fois fait le choix de la prudence pour le budget primitif 2025.

Il a donc été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- contenir la fiscalité et cette année encore il n'y aura pas de hausse des taux communaux

d'imposition (gelés depuis 2020),

- continuer à mobiliser des subventions auprès de la CAPF, du Département, de la Région, du Parc Régional ou de l'Etat.

La Direction Générale des Finances Publiques nous a présenté courant mars 2025 l'analyse financière de la commune.

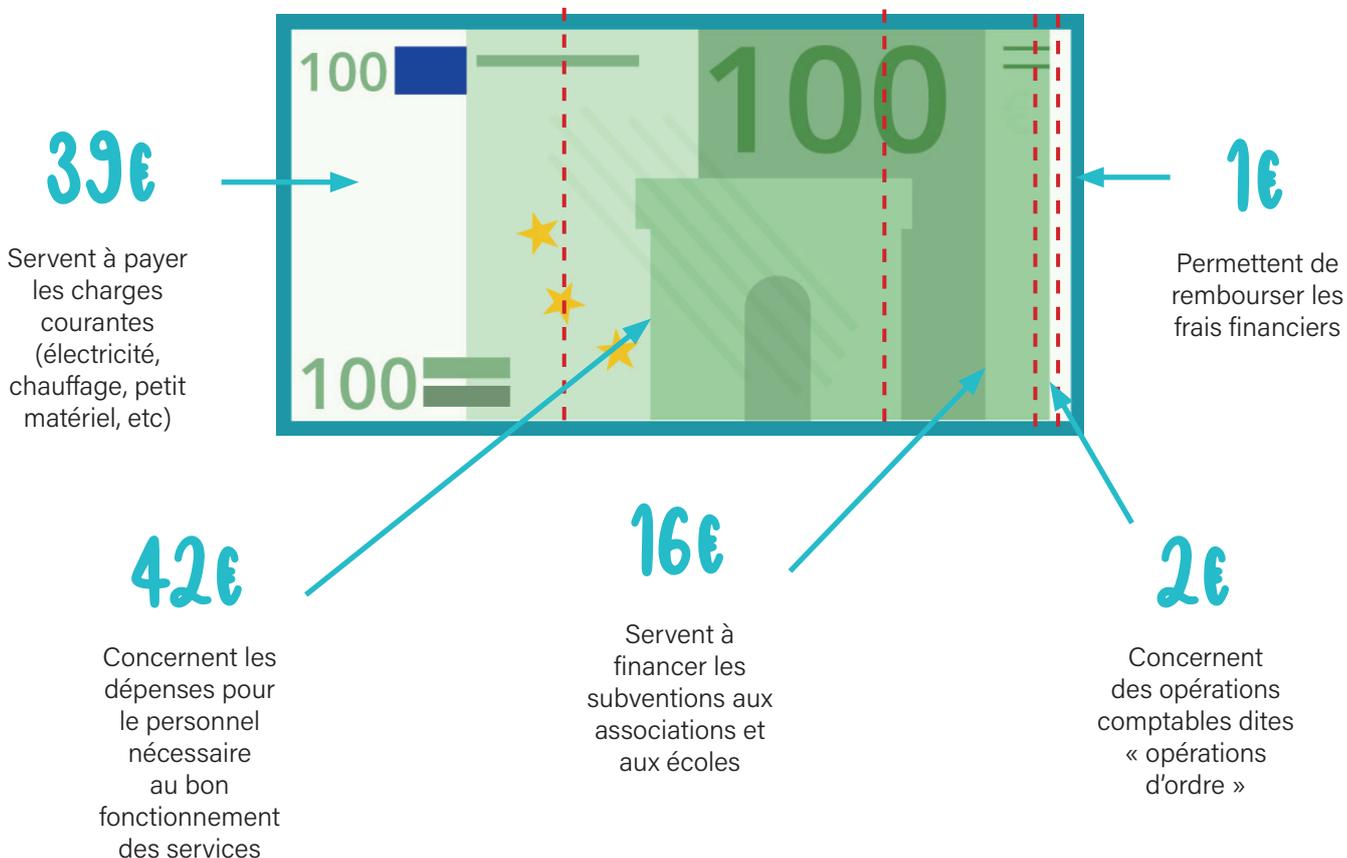
Il a été souligné la bonne gestion communale avec une recherche assidue et non négligeable de nombreuses subventions.

Les subventions permettent d'augmenter nos ressources et ainsi financer les projets sans avoir à endetter la commune et sans alourdir le poids de la fiscalité.

Les subventionnements s'échelonnent sur plusieurs années, entre le projet, la constitution du dossier (sollicitations auprès des divers organismes, la prospection des entreprises) et la finalisation de l'action en une ou plusieurs phases.

Certains d'entre vous s'étonnent de ce temps long mais c'est le temps administratif.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024 SUR 100 EUROS DEPENSES PAR LA COMMUNE



# FINANCES

## Budget prévisionnel 2025

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget d'une commune.

Il y a d'une part, la section de fonctionnement qui sert à la gestion des affaires courantes dont notamment les rémunérations des agents, les coûts de l'énergie, l'entretien des bâtiments.

D'autre part, la section d'investissement qui a vocation à financer les programmes d'actions en définissant les priorités et en recherchant des financements (subventions).

### FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Charges à caractère général	485 379€
Charges de personnel	390 621 €
Atténuation de produits	12 000€
Virement à la section d'investissement	107 944,86 €
Autres charges de gestion courante	118 405,31 €
Charges financières	6 973 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Dotations aux amortissements	598,80 €
Total dépenses de fonctionnement	1 122 921,97 €

### INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Solde d'exécution d'inv. report	134 345,35 €
Remboursement emprunts	16 863 €
Immobilisations incorporelles	9 376 €
Subventions d'équipements versées	0 €
Immobilisations corporelles	234 019,66 €
Immobilisations en cours	95 931,40 €
Total dépenses d'investissements	490 535,41 €

### FONCTIONNEMENT - RECETTES

Excédent antérieur reporté	290 455,77 €
Atténuation de charges	25 000 €
Produits de services	140 950,20 €
Impôts et taxes	512 875 €
Dotations et participations	136 854 €
Autres produits de gestion courante	16 784 €
Produits financiers	3 €
Total recettes de fonctionnement	1 122 921,97 €

### INVESTISSEMENT - RECETTES

Virement de la section de fonct.	107 944,86 €
Dotation fonds divers	100 889,80 €
Subvention investissement reçues	281 700,75 €
Total recettes d'investissements	490 535,41 €

### QUELQUES INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2025

- Poursuite de l'embellissement de la route départementale 409 (phase 2 : vieux bourg) par la création d'aménagements végétalisés et la plantation d'arbres.



# ENVIRONNEMENT

## Espaces verts

Notre patrimoine végétal est notre richesse et beaucoup nous l'envient aussi il appartient à chacun d'entre nous de le préserver.

La commune s'y attelle de son mieux en entretenant sans détruire et en replantant quand il faut malheureusement abattre.

### RUE DE LA GARE

Une première phase d'aménagement (installation de potelets en bois non traité) a été réalisée pour interdire la traversée et le stationnement sur la partie centrale engazonnée de la rue de la Gare.



Le stationnement de véhicules entre autres, bloquait l'accès et interdisait tout entretien aux collecteurs d'eaux et réseaux divers.

Mais également, le roulage intensif sur les racines des beaux arbres a mis à mal leur préservation.

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Afin de tenter de réduire la population de chenilles processionnaires, la commune a comme tous les ans procédé à des échenillages et installé des éco-pièges sur les pins infestés.

Des nichoirs à mésanges ont aussi été installés.



### CHUTE D'ARBRES

Nous tenons à remercier les entreprises Arbois et Jardin des Trois Pignons qui n'hésitent pas à intervenir rapidement et à prendre sur leur temps pour dégager et couper les arbres tombés sur le domaine public lors d'épisodes de vents violents.



## Chats errants

Le Maire est responsable de la gestion des chats errants sur sa commune, il doit utiliser ses pouvoirs de police pour faire cesser leur divagation et peut mettre en œuvre une politique de capture et stérilisation tout en respectant le bien-être animal.

La stérilisation est selon l'Organisation mondiale de la Santé considérée comme la seule solution pérenne à l'endiguement de la divagation des chats errants qui prolifèrent de façon exponentielle (un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 descendants en 4 ans).

L'association CLOCHATS de Barbizon que nous remercions chaleureusement nous a apporté son aide pour tenter de réguler notre population de chats errants.

Toutefois, nous vous demandons d'informer au plus vite la Mairie quand des chatons errants sont aperçus afin de pouvoir les stériliser au plus vite et avant que les femelles ne deviennent gestantes.

## Etat-civil

### Naissance

CHEVAUX Constance  
le 9 mars 2025

### Décès

SALLE Marie  
le 23 septembre 2024

LEMAIRE Bernard  
le 7 octobre 2024

BOIREAU Simone  
le 14 octobre 2024

GIGOT Thomas  
le 17 novembre 2024

PORE Jacqueline  
le 30 janvier 2025

MOREL Roger  
le 3 mars 2025

FERRAROTTI Alain  
le 28 avril 2025

### Mariages

PREMAT Eddy et ROBERT Caroline  
le 26 octobre 2024

DEMAIS Lionel et DESCAVES Julie  
le 31 mai 2025

# URBANISME

## Le PLUi ou en sommes-nous ?

L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau et des périmètres délimités des abords (PDA) s'est tenue du lundi 03 mars au vendredi 04 avril 2025.

L'enquête publique en chiffres :	Thématiques observations du public
<ul style="list-style-type: none"><li>• 220 personnes reçues lors des 16 permanences</li><li>• 17 000 visites du site internet</li><li>• 1 128 observations recueillies (991 sur le registre numérique et 137 sur les registres papiers)</li><li>• 3 pétitions à Saint-Sauveur, Recloses et Samois-sur-Seine, d'environ une vingtaine de signataire chacune</li><li>• 600 observations sur Bois-le-Roi</li><li>• 62 observations sur le cœur urbain</li><li>• 65 observations d'ordre général</li><li>• Aucune observations sur Saint-Germain-sur-Ecole et Boissy-aux-Cailles</li></ul>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La procédure, le dossier, l'enquête publique</li><li>2. Urbanisation et densification</li><li>3. Habitat, logement, mixité sociale</li><li>4. Activités, transports, stationnement et déplacements</li><li>5. Les aspects environnementaux<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Espaces naturels protégés</li><li>▪ Biodiversité, Trames Vertes et Bleues</li><li>▪ Eau, zones humides</li></ul></li><li>6. Le patrimoine bâti et les PDA</li><li>7. Les OAP sectorielles</li><li>8. Le plan de zonage (cas particuliers)</li><li>9. Le règlement écrit (bande constructible, hauteurs)</li><li>10. Sujets divers (ou hors sujet) : tourisme, agriculture...</li></ol>

Les communes, le cabinet conseil et les urbanistes de la CAPF continuent de travailler pour répondre aux observations et intégrer les éventuelles modifications dans les différents documents constituant le PLUi (règlement écrit, règlement graphique...).

Fin juin, le rapport final de l'enquête publique sera mis à disposition.

L'approbation du PLUi par les instances de gouvernances aura lieu selon les différents délais légaux entre les mois de septembre et décembre 2025.

## Les haies, quand les tailler ?

### QUAND LES TAILLER ?

Les haies abritent de nombreuses espèces et sont indispensables au cycle de vie de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes. C'est notamment pour cette raison qu'il est interdit de procéder à des travaux de taille ou d'élagage durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux, du 16 mars au 15 août, pour les exploitants agricoles bénéficiaires d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Pour les particuliers, il n'existe pas de règle spécifique en matière d'entretien des haies, mais au printemps la plupart des haies est susceptible d'abriter des espèces protégées. L'article L411-1 du code de l'environnement interdit de détruire ou perturber ces espèces et leurs habitats.

Le meilleur moment pour procéder à des travaux sur les haies s'étend de septembre à février, en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.

### QUELLES DIMENSIONS ?

Du coup, il vous reste quelques mois pour planifier cette opération et s'assurer que vos haies soient taillées à l'aplomb du domaine public et que leur hauteur soit limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

# PRÉVENTION

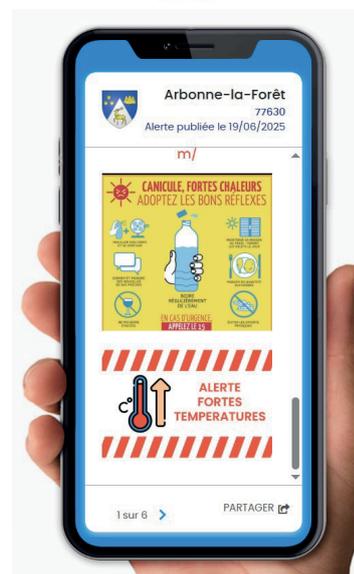
## Exercice de sécurité civile

Comme annoncé par la préfecture et relayé via Panneau Pocket, un exercice de sécurité civile « feu de forêt » s'est déroulé le vendredi 6 juin 2025 après-midi au niveau de la Canche aux merciers.

Cet exercice visait à préparer les différents services publics, les élus et les sapeurs-pompiers aux conséquences du réchauffement climatique sur notre massif forestier.

Anthony VAUTIER et Louis TABOGA ont participé à l'activation du poste de commandement opérationnel rassemblant tous les services publics impactés et piloté par le sous-préfet de l'arrondissement. Le scénario impliquait la mise en œuvre de nombreux engins de lutte contre l'incendie et un hélicoptère bombardier d'eau (HBE) pour lutter contre un incendie se propageant vers notre commune et obligeant la fermeture de l'autoroute A6.

Pour la commune, la suite de cet exercice va se concrétiser par la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet d'identifier les aléas et les enjeux de la commune ainsi que les moyens humains et matériels dont nous disposons pour faire face à un sinistre avec les services concernés. Nous vous rappelons l'intérêt dans ce type de situation de consulter le site PANNEAU POCKET qui permet à l'équipe municipale de vous informer des différents événements impactant notre territoire.



## Le bruit, l'exception ne vaut pas permission

La saison estivale bat son plein, elle est propice aux réunions diverses et variées qui peuvent générer de la joie pour les uns et des désagréments pour vos voisins !

Au-delà des limites séparatives de propriété, une autre frontière est beaucoup plus difficile à définir entre voisins : celle de la limite acceptable lorsque les activités des uns nuisent à la tranquillité des autres...

Aussi, il est rappelé que tout bruit troublant la tranquillité surtout de 22h00 à 7h00 (cris, musique, tondeuse à 6h, karaoké sous la lune

depuis sa propriété) est interdit car il constitue du tapage nocturne (Article 1336-7 du code de la santé publique)

Pour les amateurs d'explosions lumineuses : les feux d'artifices non autorisés par la préfecture sont interdits, même dans votre jardin !

En pleine journée, une règle issue du code civil (article 544) se dégage « *Nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage* ». C'est dans cet esprit que la commune a défini des horaires pour l'usage des matériels bruyants (voir site internet de la commune).

### UN TROUBLE ANORMAL DE VOISINAGE, C'EST QUOI ?

C'est un bruit qui devient sanctionnable s'il constitue un trouble anormal, il est caractérisé par : sa durée, son intensité, sa répétition, le moment où il se produit et son caractère intentionnel ou non.

Et non, prévenir le voisinage ou offrir des croissants le matin n'efface pas les décibels, surtout ceux de la nuit !

« *La liberté des uns s'arrête là où commence celle de leurs voisins... Et vice versa...* »

# VIE SCOLAIRE

## Instauration d'une charte de l'ATSEM

Comme annoncé avec notre inspecteur de l'Éducation Nationale Monsieur DURIEUX lors du dernier conseil d'école de la maternelle, nous avons décidé de travailler sur la charte de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles). La première réunion de travail a eu lieu la semaine du 2 juin où une première proposition de charte a été effectuée par la commune.

La mise en place d'une charte d'ATSEM vise à clarifier et valoriser le rôle essentiel des ATSEM dans l'école maternelle. Cet outil permet de définir un cadre de collaboration clair entre les ATSEM, les enseignants, la direction et la collectivité territoriale, tout en favorisant le respect mutuel, l'efficacité et la reconnaissance du travail de chacun.

### POURQUOI UNE CHARTE ?

La charte d'ATSEM répond à plusieurs objectifs :

- Clarifier les missions et les rôles de chacun dans l'équipe éducative.
- Favoriser une collaboration harmonieuse entre enseignants et ATSEM.
- Valoriser le rôle éducatif et l'expertise des ATSEM dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants.
- Assurer une continuité éducative dans le cadre du projet d'école.
- Renforcer le bien-être des enfants grâce à une équipe cohérente et coordonnée.

### LES BÉNÉFICES D'UNE CHARTE D'ATSEM

- Meilleure reconnaissance professionnelle des ATSEM
- Clarification des rôles et réduction des malentendus
- Amélioration de la communication entre adultes
- Renforcement du travail d'équipe autour de l'enfant
- Meilleur climat scolaire et bien-être professionnel

### CONCLUSION

La charte d'ATSEM n'est pas un document figé, mais un outil vivant qui évolue selon les besoins de l'équipe et de l'école. Elle permet de créer un cadre de travail plus serein, plus équitable et plus respectueux, au service des enfants, premiers bénéficiaires d'une collaboration harmonieuse entre adultes.

*"Je remercie l'inspecteur de l'Éducation Nationale Olivier DURIEUX, la conseillère pédagogique Mme Estelle PACE, Mme la directrice de l'école Maternelle Caroline HENICHER et Patricia LEFEVRE enseignante et nos deux ATSEM Stéphanie et Angélique pour leurs implications dans cet exercice."*

Anthony VAUTIER

## Chauffage et éclairage à la maternelle

Cette année sera consacrée à une expertise du mode de chauffage et d'éclairage. En effet, dès le mois de décembre, à la suite d'un incident d'échauffement d'un concentrateur sur un luminaire, nous avons décidé d'installer deux compteurs différenciés. Ceux-ci permettront de mesurer séparément la consommation d'électricité liée à l'éclairage et au chauffage, afin de mieux réfléchir à la planification de futurs travaux.

L'étude thermique réalisée n'a pas permis de confirmer avec certitude que notre mode de chauffage était adapté au bâtiment et au public accueilli. Cette nouvelle démarche viendra consolider nos choix techniques et nous aider à construire un véritable projet énergétique cohérent.

Par ailleurs, les contrôles de sécurité biannuels réalisés par le bureau Véritas auront lieu au mois de septembre, comme il y a deux ans. Ils visent à garantir la conformité et la sécurité de l'ensemble des installations.

## Nouvelle entrée et sortie de l'école élémentaire

À partir de la rentrée de septembre, une nouvelle organisation des entrées et sorties de l'école sera mise en place dès le premier jour. Cette nouvelle sortie offrira une sécurité accrue aux abords de l'école, avec un accès moins direct sur la voirie.

Cette opération a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'État, à hauteur de 80 %, via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Elle a permis de finaliser plusieurs travaux au sein de l'école élémentaire, notamment :

- Le carrelage et la peinture de la dernière classe,
- La création d'une allée PMR (Personnes à Mobilité Réduite) reliant la rue, l'église et la nouvelle sortie,
- La création de jardinière en entrée de rue et sortie,
- La rénovation des bancs situés sur la place de l'église afin d'améliorer le confort des parents lors de l'attente et rendre ce lieu plus agréable.

Cette nouvelle sortie, demandée depuis longtemps par Pascale Chemin, conseillère municipale, est enfin une réalité !



## Départ de Frédéric VIZY

Après 27 années à la tête de notre école élémentaire, Frédéric Vizy prend une retraite bien méritée. Merci pour tout ce qu'il a apporté à Arbonne, à nos enfants, à l'équipe éducative et à la commune.

Grâce à lui, des générations de petits Arbonnais ont grandi avec des bases solides, des souvenirs inoubliables et des valeurs fortes.

Le village n'oubliera jamais une très belle aventure commune : la création de la classe des Extraordinaires. Il fallait oser, croire en ce projet. Nous l'avons fait avec les équipes de l'IME Puis pour finir les dernières années le test de l'uniforme.

Merci aussi pour les classes découvertes, pour son engagement quotidien, sa passion, son humanité

*Bonne  
retraite*

## Deux jours en Alsace

Jeudi 16 avril, 4 h. du matin, départ pour Colmar. Petit déjeuner dans une aire d'autoroute pour permettre le changement de chauffeur.

Nous arrivons à destination pour une promenade sur la «petite Venise », nom donné à la rivière la Lauch . Ce quartier était autrefois habité par des maraîchers et ils pouvaient ainsi transporter leur marchandise. Les maisons bordant cette rivière étaient également occupées par des tanneurs (l'eau étant indispensable à leur métier). L'on peut voir encore les installations très rustiques des sanitaires, qui, heureusement, ne sont plus utilisés actuellement... Cette balade sur une barque à fond plat nous permet d'admirer ces jolies maisons à colombages.

Après un déjeuner dans le joli restaurant qui borde la rivière, nous rejoignons la guide pour parcourir la ville de Colmar. Les rues sont superbement décorées car le week end de Pâques est autant important en Alsace que celui de Noël. Ici, se sont les lièvres qui apportent les chocolats et, au vu du nombre, les habitants vont être gâtés... Le jeudi saint est une journée de préparation de bretzels, macarons ,,,, la maison doit être impeccable car on ne fait rien le lendemain , les magasins et les écoles sont fermés. Nous pouvons admirer des maisons du 16ème siècle (Maison des têtes, maison Pfister). Le sculpteur Auguste Bartholdi est évidemment très présent. On peut admirer plusieurs de ses œuvres dont « les grands soutiens du monde qui représentent la Justice, le Travail et la Patrie soutenant le globe » dans la cour du musée qui lui est dédié. Un peu hors de la ville se trouve une statue de la liberté devant laquelle nous sommes passés en car.

Le musée du chocolat nous attend pour tout connaître de la cabosse à l'objet de consommation. Il existe trois variétés de fèves de cacao : le Criollo, le Trinitario et le Forastero. De magnifiques objets sont à voir dont des robes et une statue de la Liberté pour finir dans la boutique évidemment ! Merci à Anne d'Autriche d'avoir fait connaître cette douceur en France !

Cette journée bien remplie se termine par l'arrivée à Ostheim. Ce village a été totalement détruit pendant la dernière guerre, seul un mur a résisté. Sur ce mur nous pouvons admirer un nid de cigognes avec ses petits. L'oiseau n'a pas eu l'air d'être perturbé par les nombreuses photos prises par presque tout le monde. Dans ce village comme souvent en Alsace, les crépis des maisons sont très colorés, le seul impératif est que les couleurs soient différentes d'une maison à l'autre. Il a été demandé à monsieur le Maire si cette coutume pouvait également être appliquée à Arbonne mais il n'est pas d'accord, dommage c'est joli... L'hôtel est très accueillant avec même la possibilité de profiter de la piscine comme c'était précisé sur le document que l'on avait reçu. Pour le dîner on ne pouvait pas ne pas goûter à la choucroute. Après cette journée très chargée et longue, le lit était le bienvenu !



Le lendemain, départ pour Riquewhir, très jolie cité au centre des vignobles et dont les décorations des maisons médiévales en font état (grappes de raisins,...) ; certaines sont même inscrites au patrimoine des Monuments Historiques. Direction la Tour des voleurs qui servait de prison et dont on peut encore voir la salle de tortures avec oubliette, estrapade et outils d'écartèlement. Ce bâtiment communique avec une maison de vigneron du 16<sup>ème</sup> siècle meublée « presque » d'époque. Dans une pièce, sont exposées des photos représentant les divers costumes ce qui permet de rappeler que l'Alsace a changé plusieurs fois de nationalité ce qui les a obligé en 1940 à intégrer la Wehrmacht (les malgré-nous). C'est pourquoi aujourd'hui ils sont fiers de se dire Alsaciens avant tout.

Bien que vendredi saint, la plupart des boutiques sont ouvertes, tourisme oblige ! Chacun trouve le souvenir idéal (bretzel, pain d'épices, vin,...). La ville est entourée de murailles érigées pour se protéger des pillers lors de la guerre de trente ans. La population pouvait se réfugier lors des attaques mais habitait hors les murs pendant le reste du temps. Actuellement, des logements y sont construits pour accueillir le million de visiteurs qui passe chaque année.

Après un déjeuner de Tartes Flambées (spécialité du coin), direction le château du Haut-Koenigsbourg. Château fort bâti au même titre que de nombreux autres pour assurer la défense du territoire des Hohenstaufen. Puis au fil des ans il est abandonné par les successeurs jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle lorsque Viollet-le-Duc commande une restauration. Mais après la guerre de 1870, l'Alsace redevenant allemande, l'empereur Guillaume II souhaite en faire un musée à la gloire du monde germanique. La restauration devait se faire par l'architecte Bobo Ebnart tel qu'il était au début du 16<sup>ème</sup> siècle, mais faute de document la rénovation est réduite au minimum. La salle du Kaiser est surélevée pour pouvoir installer l'immense poêle en carreaux et céramique (3 mètres). De plus on peut encore admirer au plafond le gigantesque aigle, symbole impérial. En 1908, le château est inauguré mais les finitions iront jusqu'en 1918. Et enfin, le traité de Versailles en 1919 restitue l'édifice à la France.

Malheureusement, notre séjour se termine, le trajet est long jusqu'à Arbonne où nous arrivons vers 24 heures avec des yeux pleins de beaux souvenirs.



## Inventaire du patrimoine

Le Parc naturel régional du Gâtinais français réalise les inventaires du patrimoine bâti des communes de son territoire. Il se concentre principalement sur le patrimoine vernaculaire. Ce patrimoine se compose d'édifices à l'architecture sommaire, liés aux activités humaines qu'elles soient religieuses (croix, oratoires...), agricoles (séchoir, granges...), artisanales (moulins...), domestiques (lavoirs, puits...), culturelles (kiosques...). Ces éléments peuvent être à proximité des habitations ou isolés. Certains sont privés, mais ils répondent le plus souvent à un usage collectif (lavoir, fontaine ...). Ils sont les témoins de la vie quotidienne locale.

Les modes de vie ont beaucoup évolué au cours du XXème siècle et de nombreux édifices ont perdu leur fonction originelle. Ces édifices sont souvent négligés, abandonnés voire détruits d'autant plus qu'ils ne sont pas protégés. Les édifices ruraux dont le fondement essentiel est utilitaire et dont la beauté émane de l'harmonie avec son milieu, peuvent passer inaperçue, notamment pour les habitants.

Les objectifs de cet inventaire sont de faire connaître, préserver et valoriser ce patrimoine culturel. Le premier objectif d'un inventaire est d'améliorer les connaissances sur le patrimoine, c'est-à-dire d'identifier les éléments à valeur patrimoniale, les localiser précisément et les décrire. Puis, effectuer un travail de recherches qui permettra d'étudier le bâti, connaître son histoire et le contexte de sa construction.



Le second objectif est la récolte d'informations et de connaissances qui permettront à l'échelle du Parc et de la commune de savoir ce qui fait patrimoine et pourquoi. Ces informations pourront alors être intégrées au Plan Local d'Urbanisme (PLU), et ainsi être un outil d'aide à la prise de décision, lors d'un projet d'aménagement ou de construction sur le territoire d'une commune, par exemple.

Le troisième objectif est la valorisation de ce patrimoine. Une fois le patrimoine localisé et les connaissances recueillies, il est évidemment indispensable de le mettre en valeur. La préservation est déjà en soi une forme de mise en valeur, mais cela n'est pas suffisant. Des outils de mise en valeur ont été et seront imaginés à l'avenir, à l'échelle du Parc, de la commune et aussi du grand public.

Il en résulte un document qui sera à disposition des habitants sur le site internet du Parc.

Cet inventaire sera effectué par **Mme Caitlin Rousseau** sous la supervision de Mme Coralie Blondeau, chargée de mission Patrimoine et culture, du Parc du Gâtinais.



Au cours de cet inventaire, le bureau d'études sera amené à vous rencontrer. Pour contribuer à une bonne identification du patrimoine culturel, vous pouvez participer, si vous le souhaitez, de différentes façons :

- Si vous avez des archives privées : celles qui vous semblent avoir un intérêt pour comprendre l'histoire de la commune,
- Si vos archives se trouvent dans vos souvenirs, ils seront ravis de discuter avec vous lors de leurs visites sur la commune,
- Si votre bâti comporte des éléments architecturaux méritant une attention particulière,
- Si vous possédez des objets datant d'une autre époque, que ce soit des outils agricoles, des objets du quotidien, ou tout autre objet présentant un intérêt historique,
- De manière générale, toute information qui vous semble digne d'intérêt.

Vous pouvez joindre Mme Caitlin Rousseau à l'adresse mail suivante : [c.rousseau@parc-gatinais-francais.fr](mailto:c.rousseau@parc-gatinais-francais.fr) ou Mme Coralie Blondeau, chargée de mission Patrimoine et culture, qui supervise l'inventaire : [c.blondeau@parc-gatinais-francais.fr](mailto:c.blondeau@parc-gatinais-francais.fr) ou au 01 64 98 23 42.

# HISTOIRE

## Qui étaient les 36 résistants fusillés dans la Plaine de Chanfroy ?

### SOUVIENS-TOI

Le promeneur qui traverse la Plaine de Chanfroy est interpellé par cette plaque : *Souviens-toi*. Plus loin, il peut lire, en lettres d'or, les noms des 36 résistants fusillés ici par les Allemands, les 21 juillet et 17 août 1944. Mais que sait-il de ces hommes morts pour que vive la France ?

A l'occasion du 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la commune d'Arbonne-la-Forêt rend hommage aux 36 fusillés de la Plaine de Chanfroy à travers une **exposition**, qui présente le contexte historique et retrace la vie de chacune des victimes.

### 1944, À L'APPROCHE DE LA LIBÉRATION

Alors que les forces alliées avancent, les actions de Résistance se multiplient et les Allemands intensifient la répression.

21 juillet. 22 résistants sont extraits de la prison de Fontainebleau. Le camion revient à vide.

17 août. 14 autres prisonniers sont emmenés vers une destination inconnue.

7 décembre. Des soldats américains découvrent « le charnier d'Arbonne » : deux fosses où 36 corps sont enterrés. L'enquête pour les identifier commence.

### QUI SONT-ILS ?



Ils ont entre 16 et 56 ans. Célibataires ou père de famille, ils habitent en Seine-et-Marne ou à Paris. Ils sont carriers, cultivateurs, épiciers, poètes, écrivains ou militaires de carrière.

Certains s'engagent dès 1940, d'autres en juillet 1944. Ils sont commandants FFI ou simples soldats, ravitailleurs, agents de liaison ou engagés dans les sa-

botages. Ils appartiennent à divers mouvements de Résistance : Francs-Tireurs et Partisans (FTP), Volontaires Paysans et Ouvriers (VPO), Confrérie Notre-Dame (CND), Libération...

Certains sont membres de maquis (Achères-la-Forêt, Moisenay, de la Brie), d'autres sont impliqués dans le drame de Villebéon ou celui des cinq Oblats assassinés à La Brosse-Montceaux.

L'exposition présente une mosaïque de portraits de résistants, morts pour que vive la France.

### EXPOSITION

**Du 20 août au 10 septembre 2025**  
**14h00-18h00**  
**Salle des Fêtes René Lefèvre**  
**Arbonne la Forêt**

### PROJECTION DE 3 FILMS

- Les lycéens, le traître et les nazis
- Ghjuvâ est mort
- Les Oblats de La Brosse-Montceaux

L'exposition est réalisée avec le concours de Laurence Ayrault, auteure du livre *Champs Froids, 36 Résistants fusillés dans la Plaine de Chanfroy, été 1944*, publié à compte d'auteur, disponible en précommande.

**Contact : [laurenceayrault@arbonnelaforet.fr](mailto:laurenceayrault@arbonnelaforet.fr)**

# VIE LOCALE

## À vos agendas avec le Foyer Rural



Évènements **2025/2026**  
Foyer Rural d'Arbonne-La-Forêt



**Vide greniers & Forum**  
dimanche 7 septembre 2025



**ARTbonne Expo**  
8/9/10 novembre 2025



**Théâtre Hérisson77**  
vendredis 21 & 28 novembre 2025



**Loto de Noël**  
samedi 13 décembre 2025

2025  
2026

**La Dictée**

samedi 24 janvier 2026



**Salon du Bien-Être**

28 mars 2026



**Marche d'Orientation**

avril 2026



**Fête de la Musique**

dimanche 21 juin 2026



Informations et Inscriptions sur notre Site Internet  
<https://foyer-rural-arbonne77.assoconnect.com/>



## L'association des Parents d'Élèves organise



**Halloween**

Vendredi 31 octobre 2025  
Salle des fêtes  
Goûter et défilé



**Marché de Noël**

Dimanche 23 novembre 2025  
Salle des fêtes 10h/18h



**Kermesse**

Samedi 20 juin 2026  
Salle des fêtes



Encore plus d'évènements au profit de nos écoles, suivez-nous sur nos réseaux sociaux

**FÊTES ET FESTIVITÉS,  
LA MUNICIPALITÉ REMERCIE**

Les diverses manifestations (décorations de Noël, broyage de sapin, commémorations) ne pourraient pas être possibles sans l'aide et le temps donné par les habitants bénévoles et les élus.

Aussi nous tenons à témoigner notre gratitude aux habitants d'Arbonne la Forêt qui se reconnaîtront ainsi qu'à l'entreprise Jardin des Trois Pignons pour son temps et sa logistique.

## Communiqué du SMICTOM

### Appel au vote pour le projet « Broyons du Vert » du SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Votez pour le projet « Broyons du vert » du SMICTOM de la Région de Fontainebleau dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition du Budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France.

Les végétaux ne sont pas des déchets mais des ressources valorisables ! Dans le cadre de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030, le SMICTOM souhaite mettre à disposition des communes de son territoire un broyeur de végétaux professionnel.

Les objectifs sont multiples :

- éviter le transport (collecte en porte-à-porte ou déchèterie) de végétaux qui peuvent être valorisés à l'échelle d'une commune (utilisation en paillage chez les particuliers ou dans les espaces verts communaux) ;
- encourager à la pratique du compostage individuel et collectif

Afin de financer l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour transformer les déchets végétaux des communes du SMICTOM et de leurs habitants en une ressource utilisable sur place, votez du 9 au 30 juin sur :

<https://budgetparticipatif.smartidf.services/project/bp7/collect/depot/proposals/broyons-du-vert-6835b96cb2f17>



# Festivités

# 14 du Juillet

à partir de 12h00  
Place du village  
Parc et salle René Lefèvre

12H00 SNACKING (SAUCISSES/FRITES), BUVETTE  
STAND CREPES ET GLACES PAR L'APE  
13H00 DEPART COURSE VELO TROPHÉE MARCEL  
THOMAS  
14H00 ANIMATIONS / STAND DE TIR  
14H30 CONCOURS DE PÉTANQUE /  
TOURNOI DE FOOT

18H30 APERITIF OFFERT PAR LA MAIRIE  
18H45 DÉMONSTRATION DES ACTIVITÉS  
DU FOYER RURAL  
20H30 REPAS RÉPUBLICAIN AVEC MECHOU  
21H00 CONCERT AVEC CARINE CABALLERO  
23H30 RETRAITE AUX FLAMBEAUX



ACCA  
Arbonne  
Société de chasse agréée